



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 16 septembre 2013

Monsieur VACHET Maurice
Président de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de Mme MOUCADEAU Hélène
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de DIG portant sur le projet de restauration de la continuité biologique au droit du moulin des Etangs sur la Cent Fonts à Féney

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 23 août 2013, vous m'avez transmis le dossier concernant la demande portant le projet de restauration de la continuité biologique au droit du moulin des Etangs sur la Cent Fonts à Féney porté par le SBV. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier a été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge adopté le 3 août 2005 et à celui en cours de révision, pour lequel une enquête publique se déroule actuellement (16 septembre – 19 octobre 2013). Ce projet comprend notamment l'objectif général IV « Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique » et la disposition IV-6 « Préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau » ; ils ont servi de base de réflexion à l'instruction de la demande.

La CLE demande que les services de l'Etat, dans le cadre de l'arrêté de classement de la Cent Fonts « naturelle » dans la liste 2, au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement (JO du 11 septembre 2013), engage au plus tôt les démarches pour informer les propriétaires des moulins Bruet et aux Moines (situés en aval de celui des Etangs), de leur obligation en matière de restauration des continuités biologiques et sédimentaires.

La CLE insiste sur la nécessaire complémentarité à mettre en œuvre les actions sur ces trois ouvrages, de nature à conserver voir améliorer la qualité écologique de la Cent Fonts naturelle, sur la totalité de son linéaire.

La CLE donne un avis favorable au projet porté par le SBV.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président
Maurice VACHET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vachet', written in a cursive style.